Les bandits de Douai arrêtés à Sallaumines

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

Tu verras que je ne mens pas. Comme convenu, le mardi 27 décembre, nous nous rendîmes vers 17 heures, rue des Ferronniers.

Pour savoir où la « vieille » cachait son argent nous achetâmes chacun une paire de chaussettes de 2 fr. 50, puis nous partîmes. Le lendemain Ben Boubetra revenait me trouver et me demandait d'aller avec lui chercher du travail à l'usine Arbel. Nous y allâmes avec un Algérien nommé Bou Saïd. On nous refusa.

Ben Boubetra nous demanda alors d'agir. Le coup fut décidé pour le jeudi soir vers 19 heures 30

Comment opérèrent les bandits

Poursuivant ses aveux, Ben Ouali ajouta : « Au jour dit Ben Boubetra était chez moi. Nous partîmes. En arrivant au Palais de Justice nous trouvâmes Bou Saïd qui nous attendait. Il était 19 heures.

Bou Saïd resta dehors, tandis que nous pénétrions Boubetra et moi chez la commerçante.

Mon ami demanda à acheter un pardessus. On lui en montra un de 60 francs. Boubetra dit alors à la vieille femme « Je ne donne que 50 francs !... Et en même temps il jeta son pardessus sur la tête de Mme Vve Henri Robert, me criant : « Prends l'argent dans l'armoire, dans le sac à main ».

Je m'exécutais et trouvais le sac. Il contenait huit billets de 100 fr., 10 billets de 10 fr. et 10 fr. de menue monnaie. Nous prîmes la fuite avec Bou Saïd qui avait fait le guet. Dehors on fit le partage. Je reçus 355 francs comme Ben Boubetra. Bou Saïd reçut 200 fr. Laissant ce dernier à Douai, nous retournions chez nous à Waziers. Ben Ouali déclara en outre qu'il avait remis à sa concubine Marguerite Tesselin, sans aucune explication, une somme de 100 francs.

Le lendemain vers 6 h. 30, Ben Boubetra venait me chercher pour aller du côté de Lens. A la gare de Douai nous rencontrâmes Bouforkos qui n'avait pas d'argent et voulait aller à Carvin. Ben Boubetra lui nava son train. Nous partîmes avec lui, et nous nous dirigeâmes ensuite vers Lens.

Ben Ouali, affirma que Bouforkos n'avait pas participé à l'acte de banditisme de Douai.

Du complice Bou Saïd qui fit le guet il donna le signalement suivant : âge, 25 à 26 ans ; Taille 1 m. 65 1 m. 68 ; Corpulence moyenne ; petite moustache noire, yeux marrons.

Vêtu d'un complet gris clair d'un pardessus noir ; coiffé d'une casquette marron clair, chaussé de chaussures usagées jaunes à lacets. »

Ben Boubreta, nie

Interrogé à son tour, Ben Boubetra nia avec énergie et déclara que tout ce que son ami avait dit était faux.

« Je n'ai pas participé au vol, rue des Ferronniers à Douai, dit-il. Je ne connais pas cette femme ».

Il affirma aussi ne pas connaître Bou Saïd.

« Il y a quelques jours je suis venu de Lille à Carvin où j'ai rencontré Ben Ouali et Ben Porkos qui m'ont demandé de les suivre à Lens pour chercher du travail. J'ai accepté. Voilà ce que je sais ! Quant à Ben Porkos, il reconnut avoir été nourri par les deux bandits, mais il affirma qu'il ignorait la provenance de l'argent !

Tient-on les assassins de Sallaumines et de Billy-Montigny ?

Quoi qu'il en fut, les gendarmes de Lens en avaient assez. Ils mirent aussitôt en état d'arrestation les deux bandits et leur complice qui, hier à 15 heures, étaient détérés au Parquet de Douai.

On ne peut que féliciter les gendarmes de Lens pour leur belle capture, et en particulier le gendarme Daromnelaere qui, sur un simple signalement, reconnut l'homme qu'il recherchait. On se demande à Lens, si les malfaiteurs arrêtés ne sont pas les auteurs des crimes impunis de Sallaumines et de Billy-Montigny.

L'instruction qui est ouverte pourrait bien éclaircir ce point.

En tout cas on tient les agresseurs de la rue des Ferronniers à Douai. Les gendarmes de Lens n'ont pas perdu leur temps

LES INCULPÉS A L'INSTRUCTION

Les trois Arabes arrêtés dans les circonstances que nous venons de relater sont arrivés à Douai, pourvus d'une solide escorte de gendarmerie. Il était 16 h. 30. Conduits aussitôt au Parquet, M. Caillaud, juge d'instruction, en a pris possession

A chacun d'eux, il fit subir un interrogatoire serré, mais sur le drame de la rue des Ferronniers, seulement. Tous les trois ont renouvelé les déclarations qu'ils avaient faites aux gendarmes de Lens. C'est ainsi que Ben Ouali Mohamed a reconnu être l'un des trois agresseurs de la vieille commerçante douaisienne, confirmant ainsi le témoignage de sa maîtresse Marguerite Massemin. Il déclara, en outre, aux magistrats que Ben Boubetra, Ben Saïd et lui étaient entrés chez Mme Vve Albert, pendant qu'un complice, nommé Moisouni faisait le guet à l'extérieur. Le bandit ajouta que Ben Boubetra avait assoiffé le septuagénaire et tenté de l'étrangler, tandis que lui Ben Ouali fouillait les meubles.

Malgré mille précisions, Ben Boubetra resta sur ses positions, c'est-à-dire qu'il ne voulut rien reconnaître. Il se déclare tout simplement innocent et pourtant Ben Ouali et sa maîtresse l'accusent, mais encore le cantinier Larbi chez lequel il logeait à Roost-Warendin est venu déclarer qu'il était parti de chez lui le matin du drame. Ben Boubetra déclare n'avoir jamais logé chez Larbi. Mardi et mercredi, j'étais à Lille, dit-il, et jeudi je suis parti à pied pour Carvin. Quant au troisième individu, Ben Ferkous Mohamed Taïeb, 27 ans, qui demeurait à Waziers près de chez Ouali, il semble bien qu'il soit étranger au forfait des deux autres. Ceux-ci l'avaient rencontré le lendemain du crime et l'avaient amené à Carvin

Enfin, M. Caillaud a confronté un quatrième Arabe, Mossouni Abdali, 26 ans, que l'on avait arrêté à Waziers, pensant qu'il était le complice désigné par Ben Ouali, mais celui-ci déclare ne point le connaître. Il s'agit d'un autre individu, mais on ignore qui il est.

Ajoutons que l'interrogatoire s'est prolongé tard dans la soirée après quoi Ben Ouali, Ben Boubetra, les deux bandits et Ben Ferkous ont été écroués, ce dernier, sous l'inculpation de recel d'argent volé.

En terminant, félicitons M. Delacetter, commerçant à Dorignies qui, obligeamment avait mis son auto à la disposition des gendarmes et leur avait ainsi permis d'accomplir leur tâche avec célérité et sûreté.

Nouvel-An tragique à Fouquières-lez-Lens

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

Un jeune homme courageux

Pendant qu'on s'occupait de la victime, un jeune homme de Fouquières, Lucien Denoyelles, 21 ans, se mit en devoir de rattraper les criminels : il y parvint à quelques 50 mètres du lieu du drame : il saisit le plus grand par les épaules et d'une violente secousse le terrassa. Il maintenant avec une énergie farouche, essuyant même un coup de couteau qui lui effleura la figure. Malheureusement deux passants croyant à une rixe séparèrent les deux hommes, en molestant rudement le courageux jeune homme qui accomplissait un acte digne des plus grands éloges. Le criminel en profita pour s'éclipser et rejoindre son camarade qui n'avait pas cru bon de s'arrêter.

Fureur de bandits

Les deux « voyous » étaient ivres et devinrent furieux : ils manifestèrent leur colère sur tous ceux qui se trouvèrent sur leur passage.

Vers 7 h. 15, près de la fosse numéro 6 ils rencontraient M. Fernand Dautricourt, musicien qui se rendait au bal de la Fanfare municipale, comme exécutant de l'orchestre. M. Dautricourt ne leur adressait aucune parole et ne s'inquiétait aucunement de leur présence, quand tout à coup l'un des étrangers se rua sur lui et le frappa de son couteau. M. Dautricourt qui, tout de même avait vu le geste de l'inconnu fit un pas à gauche et réussit à entrer dans une maison dont la porte était restée entr'ouverte, évitant ainsi la lame meurtrière : néanmoins la pointe du couteau lui fit une légère blessure au côté droit, qui ne l'empêcha pas malgré la frayeur qu'il venait d'avoir, de continuer son chemin et de faire son bal.

Les deux criminels se trouvant ensuite rue de Courtaine, face à un estaminet fermé, contournèrent la maison, traversèrent le jardin et pénétrèrent par la porte donnant sur la cour. Ils prétendirent se faire servir de grands verres de genièvre par la débitante qui prise de peur s'enfuit vers la porte principale qu'elle ouvrit toute grande. Un Monsieur qui passait se planta devant la maison et évita peut-être de se fait un nouveau meurtre. Avant de sortir du cabaret les deux indésirables essayèrent de s'emparer de deux bicyclettes remisées dans un coin du cabaret. La cabaretière s'y opposa et tous deux disparurent.

De là ils se rendent au « Corrico » maison de plaisirs route Nationale, se font servir un verre sans souffler mot, puis ils vont au café Victoria Baudrin, route Nationale. Là ils menacent les consommateurs et se font expulser ; dans la rue ils se saisissent d'un pavé pesant environ 10 kilos et le lancent dans la fenêtre qui est complètement brisée ; fort heureusement personne n'est blessé.

Après ce dernier arrêt, tous deux rentrent à leur pension, cantine italienne Prado, située à l'angle de la rue de Méricourt et s'installent près du poêle, à côté d'autres pensionnaires.

Les premières constatations

Les garde-champêtres Dassonville, Desprez et Becquet, de Fouquières, informés se rendirent aussitôt prévenus rue de la Motte, bientôt rejoints par M. Crespel, maire de la commune : ils firent les premières constatations et s'entourèrent de tous les renseignements susceptibles de diriger les recherches.

A la recherche des criminels

Pendant ce temps un parent de M. Flahaut informait la gendarmerie de Billy-Montigny. Bientôt arrivaient sur les lieux l'adjudant Lecleroq et les gendarmes Humetz et Mandin Sans perdre une minute, munis des signalements succincts des deux bandits, ils commencèrent leurs recherches. Toutes les maisons suspectes furent visitées sans résultat. Finalement — il était neuf heures du soir — ils se rendirent à la cantine italienne Prado où ils comptaient bien trouver les meurtriers.

En effet, autour du poêle, parmi le groupe qui se chauffait, l'adjudant Leclercq aperçut un individu répondant à l'un des signalements : il n'hésita pas. Il se rua sur lui et le réduisit à l'impuissance. En même temps ses gendarmes tenaient en respect les autres pensionnaires au cas où ils tenteraient une rébellion.

Un des coupables est arrêté

La prise était bonne, l'individu avait ses effets maculés de sang à plusieurs endroits. Interrogé, il nia d'abord toute participation au meurtre et prétendit que le sang provenait d'une blessure à la main qu'il s'était faite au cours d'une rixe avec un camarade. Finalement il avoua, sur l'instigation d'un pensionnaire, qu'il venait de rentrer et s'être battu avec un inconnu. Les gendarmes en savaient suffisamment et le conduisirent à la caserne de Billy-Montigny.

Là, il subit un interrogatoire serré ; il déclara se nommer Cachero Théophile, né à Villa del Conti (Italie) le 28 février 1908, il est donc âgé de 25 ans. « Ce n'est pas moi qui a frappé, dit-il, mais bien mon camarade Morellato Guiseppe que vous avez vu tout à l'heure à la cantine Prado. J'ai voulu éviter le coup d'où la blessure que je porte au petit doigt ». Malgré les preuves qui s'agglomulaient contre lui il persista à accuser son complice.

Le deuxième bandit prend la fuite

Aussitôt le départ des gendarmes, Morellato de crainte d'être pris, disparut de sa pension disant qu'il se rendait à Lens, voir sa maîtresse Quand les gendarmes revinrent pour l'arrêter, ils ne le trouvèrent plus.

Immédiatement l'adjudant Leclercq dépêcha un de ses hommes à Lens pour le trouver où tout au moins alerter ses collègues. A la maison où l'on pensait le rencontrer il n'y était pas ; les recherches furent organisées plus serrées. Les enquêteurs tentèrent de connaître le nom de la femme, en question, et parvinrent à savoir qu'un Italien avait coutume de visiter une dame S..., demeurant rue de Tunis, dont le mari est contremaître chez un industriel de Lens.

Arrêté à Lens

Munis de ce renseignement les gendarmes Vix et Waquet contrôlèrent la chose puis entendirent M. S... qui leur apprit que l'amant pouvait s'être rendu chez un compatriote demeurant en garni chez Mme Vve Tavernier, rue Uriane Sorriaux. Lundi matin, vers onze heures, ils firent irruption dans la chambre de l'Italien et trouvèrent Morellato prenant du café ; ils s'assurèrent de sa personne. Il n'opposa du reste aucune résistance.

Conduit à la gendarmerie de Lens il déclara se nommer Morellato Guiseppe Sévérino, âgé de 33 ans et demi, né à Trévignano (Italie) le 13 Juillet 1894. Il avoua sa participation au crime, mais prétendit — comme on s'y attendait du reste — ne pas être l'auteur du coup de couteau porté à M. Flahaut. « C'est Cachero dit-il qui a fait le coup ».

Qui a frappé ?

Les deux « voyous » s'accusent mutuellement Qui a porté le coup de couteau mortel ? C'est ce que les gendarmes vont chercher à savoir. Morellato ayant été conduit de suite à la gendarmerie de Billy où se trouve Cachero. En tout cas, tous deux sont coupables l'un comme assassin, l'autre comme complice.

Deux dangereux malfaiteurs

Cachero et Morellato sont arrivés à Fouquières-les-Lens il y a un mois environ. De quoi vivent-ils ? de vols, c'est certain. Depuis quinze jours ils terrorisaient la commune et les villages environnants, s'attaquant à tout le monde sans avoir été l'objet d'aucune provocation ; ce sont deux dangereux individus, vrais types de bandits. Leur capture fait le plus grand honneur à la gendarmerie qui a été sur la brèche toute la nuit et qui enfin, débarrassa notre région de deux redoutables malfaiteurs.

La victime, M. Flahaut, était un honorable cardand de cycles, très estimé de la population.

Le parquet informé

Le Parquet de Béthune a été immédiatement mis au courant de ce meurtre et de l'arrestation des coupables. M. Duthilleul, juge d'instruction, a été commis pour instruire l'affaire. M. le Procureur de la République a prié M. le docteur Lecas, médecin légiste à Billy-Montigny de pratiquer l'autopsie qui sera faite aujourd'hui. — Victor TROGNON

Les méfaits du mauvais temps

TROIS VICTIMES D'UN ACCIDENT D'AUTO PRES DE VILLERS-BOCAGE

La gelée a provoqué un grave accident d'automobile près de Villers-Bocage. Une automobile, conduite par M. Vielle, maire de Tazmas, a dérapé sur la route glissante.

L'arrière de la voiture a tamponné un camion de brasserie qui passait et a été complètement démoli. Trois personnes ont été blessées

Ce sont : Mme Vielle, femme du maire, dont l'état est grave ; Mme Thuillard, institutrice à Talmas, qui a le crâne fracturé, et Mlle Thuillard, 14 ans, qui est atteinte de fractures aux bras.

Un enfant a été enlevé en automobile à Saint-Rémy-du-Nord

Il y a quelques temps, les époux Ponsin, domiciliés à Saint-Rémy-du-Nord, se séparaient et la femme venait habiter à Sous-le-Bois en compagnie d'un ami. Depuis, M. Ponsin n'avait plus eu de nouvelles de son épouse. Il avait conservé avec lui son fils Raymond, âgé d'une dizaine d'années, qui fréquentait l'école communale. Un beau matin, le garçonnet partit en classe à l'heure habituelle, accompagné de deux petits camarades de son âge.

Il revenait ordinairement à 11 h. à la maison pour déjeuner. Mais midi était sonné qu'on ne l'avait pas encore revu. Inquiet à juste titre, le père se rendit à l'école où on lui dit ne pas avoir vu l'enfant de la matinée. Les compagnons de celui-ci interrogés, racontèrent que le matin, alors qu'ils se rendaient en classe ils avaient croisé une automobile qui avait stoppé. Un homme en était descendu, avait entraîné l'enfant vers la voiture, qui était ensuite repartie en vitesse.

M. Ponsin est persuadé que son ex-femme est l'instigatrice de cet enlèvement. La gendarmerie a été saisie de l'affaire.

Le noyé de Wambrechies

IL S'AGIT D'UN SUICIDE

Nous avons relaté qu'un Lillois, âgé de 18 ans, avait été retiré noyé du canal de la Deûle à Wambrechies et que par suite d'une plaie qu'il portait à la tête, le permis d'inhumer avait été refusé.

M. le docteur Muller, médecin-légiste, a pratiqué l'autopsie du cadavre et en a conclu que le défunt s'était blessé en se jetant à l'eau.

Ainsi que nous le présumions on se trouve donc bien en présence d'un suicide.

UN CULTIVATEUR TOMBA MORT EN GARE DE LILLE

Lundi, vers 13 h. 20, M. Paul Roland, 30 ans, cultivateur à *Rombly*, près de *Aire-sur-la-Lys* (Pas-de-Calais) est tombé mort dans la salle des Pas-Perdus de la gare de Lille.

M. le docteur Leroy a constaté que le décès était dû à une embolie au coeur.

Le corps du défunt a été déposé à la Morgue, et la famille a été prévenue par les soins de M. Derret, commissaire de permanence.

UN VOL DANS LE TRAIN LILLE-COURTRAI

Dimanche, Mme Eulalie Defreye femme Orso, 44 ans, demeurant rue Léon Gambetta, 111, à Lille, avait pris le train de 14 h. 30 pour se rendre à Courtrai.

En cours de route, elle s'aperçut, après que le train eut dépassé la gare de Tournai, qu'on lui avait soustrait son sac à main contenant une somme de 3.000 francs et des papiers d'identité.

A son arrivée à Courtrai, Mme Defreye a déposé une plainte au commissariat de cette ville.

BRULES VIFS

On mande de Londres : « Quatre enfants ont été brûlés vifs dans un incendie à Meltham ».

La date des élections législatives

Le gouvernement n'a pas encore délibéré sur la date à laquelle auront lieu les élections législatives générales.

Néanmoins, dans les milieux officiels, on continue d'admettre que le premier tour de scrutain pourrait se faire le dimanche 22 avril. Le scrutin de ballottage qui, aux termes de la nouvelle loi électorale, doit avoir lieu huit jours après au lieu de quinze jours, comme autrefois, se déroulerait le dimanche 29 e' il.

L'ALCOOL EMPOISONNE

On mande New-York que cinq personnes qui avaient absorbé de l'alcool frelaté, à l'occasion des fêtes du Nouvel An, ont succombé. Une douzaine d'autres ont été hospitalisées et plusieurs se trouvent dans un état grave.

Horribles tragédies

UNE FEMME TUA SON MARI PUIS ETRANGLA SA FILLETTE

A Soisy-sous-Montmorency, au hameau « Le Petit Foyer » vivaient, avec leur fillette, les époux Vacher, ménage trouble par de fréquentes querelles causées par l'ivresse.

Vendredi soir, on entendit, entre eux, une terrible bataille dont les échos effrayèrent le voisinage, habitué pourtant des scènes de ce genre de la part des Vacher.

Tard dans la nuit, le calme se fit brusquement et samedi, on ne vit pas le couple de toute la journée.

Mais, vers 20 heures, Mme Vacher, âgée de 28 ans, ouvrit la porte de son logement, couvertes de plaies. Elle dit à ses voisins que son mari, journalier, et sa fillette, âgée de quatre ans, étaient morts.

Les gendarmes de Montmorency, aussitôt informés, se transportèrent au «Petit Foyer». Dans le logis on régnait le plus grand désordre, tous les meubles étaient brisés. Sur le lit était étendu René Vacher inhanimé dans ses bras sa fillette, qui avait été étranglée, et au cou de laquelle se voyaient nettement les traces criminelles.

L'épouse du journalier a déclaré aux gendarmes qu'après la bataille qui s'était déroulée entre elle et son mari, dans la soirée de vendredi, elle s'était évanouie et était restée vingt heures sans connaissance.

Le médecin de l'état civil n'a pas semblé pourtant admettre cette version.

Habilement interrogée en effet, par le capitaine de gendarmerie de Pontoise, M. Aussagues, la femme Vacher a avoué qu'elle avait empoisonné son mari en lui versant dans un bol de café un argarieme à la codéine que lui avait ordonné le docteur. Elle l'a ensuite assommé avec une lampe de mineur. Quant à la petite fille, la mère l'avait étranglée parce qu'elle criait.

La femme Vacher, qui porte au bras gauche des contusions, d'ailleurs sans gravité, a été transportée à l'hôpital de Montmorency. Le petit Robert, son dernier né, a été confié à sa grand'mère maternelle. Il a, lui aussi, reçu de nombreux coups au cours de la lutte et il a la face tuméfiée. D'autre part, on se demande s'il n'aurait pas été victime lui aussi d'une tentative d'empoisonnement, car le médecin a relevé sur le bas-ventre et sur les cuisses du bébé des plaques violettes suspectes.

ASSASSINÉS DANS LES BOIS

Il y a près d'un mois, on trouvait dans les bois, où il avait été faire sa provision de fagots, la tête calant la roue de son tombereau, le cadavre d'un cultivateur de Nanteuil-le-Haudouin, près de Vienne. La mort fut d'abord attribuée à un accident ; mais l'autopsie démontra qu'il avait été tué à bout portant à coups de fusil de chasse. Il avait, en effet, une plombs dans la tête.

Le même jour, un autre cultivateur du même pays trouvait la mort dans les mêmes circonstances, alors qu'il allait faire aussi la même provision de fagots Le meurtre était donc évident. La brigade mobile de Lyon vient de procéder à trois arrestations qui se rapportent à ces crimes. L'enquête se poursuit.

UN MARI ASSASSINA SA FEMME ET TENTER DE TUER SA FILLE

Hier matin, à 6 h. 15, à Ciray-sur-Vezouse, Joseph-Victor Marchal, né en 1891, à Vièche (Bas-Rhin), a assassiné sa femme, née Ancustine Cornibé, âgée de 37 ans.

Marchal, qui exerçait la profession de manuvre, ne travaillait plus depuis quelque temps. Il avait quitté hier son domicile, emportant un fusil Lebel. Au moment où sa femme ouvrait sa porte, son mari se dressa devant elle et tira dans sa direction un coup de feu. Mme Marchal fut atteinte au cou, une balle trancha l'artère carotide, et la malheureuse femme fut tuée net.

L'assassin monta ensuite au premier étage et braqua son arme dans la direction de sa fille, âgée de 14 ans ; heureusement, il avait plus de balle dans le magasin du fusil, le coup ne partit pas.

Marchal disparut. On croit qu'il s'est réfugié dans les bois environnants où la gendarmerie le recherche. Un médecin a pratiqué l'autopsie de la victime. Le Parquet de Lunéville a été avisé.

DÉVORÉ PAR LES LOUPS SOUS LES YEUX DE SA MÈRE

En raison de la rigueur de la température, les dépradations causées par les loups ont pris des proportions alarmantes en Russie.

Dans le district d'Uncians, une femme qui, avec son enfant, était aventurée en dehors du village sur un traîneau, se vit soudain poursuivie par des loups. Après une course effrénée qui épuisa le cheval les loups se jetèrent sur l'enfant, qu'ils dévorèrent. Attaquant ensuite la mère, ils lui eussent fait subir le même sort si des paysans, accourus à ses cris, n'étaient parvenus à l'arracher toute sanglante, des croc des fauves.

ENCORE UN CHAUFFEUR DE TAXI ATTAQUÉ PAR UN BANDIT

Un attentat semblable à celui dont fut victime la semaine dernière, un chauffeur de taxi versaillais, s'est déroulé, hier au Havre.

Le chauffeur André Lachèvre chargeait, hier, un individu qui lui demandait de le conduire rue Nationale. Arrivé à destination, l'individu tendit un billet de 50 francs. Le chauffeur lui rendit la monnaie, mais l'individu, montant sur le marchepied du taxi, braqua son révolver sur le chauffeur en lui criant : « Ne bouge pas où je te brûle ».

Le bandit se mit en devoir l'attacher les mains de sa victime, lorsque le chauffeur aperçut deux gardiens de la paix et se mit à crier : « Au voleur ! »

L'agresseur tira alors sans l'atteindre sur le chauffeur et dans la direction des agents qui ripostèrent à leur tour. Mais à la faveur de l'obscurité, l'individu disparut.

UNE FEMME ET SON ENFANT TUÉS PAR UN TRAIN

Hier soir, vers 19 h. 25, au passage à niveau qui se trouve près des Verreries de Bretagne, à Vertou, une femme d'origine russe, Mme Marie Tchourtouloff, 26 ans, à été tuée avec un enfant de dix-neuf mois qu'elle portait dans ses bras, Serge Saranoff, par un train qui arrivait juste au moment où elle venait de s'engager sur la voie ferrée sans avoir cherché à se rendre compte si cette dernière était libre.

LE TEMPS D'AUJOURD'HUI

Mauvais ; ciel couvert avec pluie ; vent de secteur sud-ouest. Température en faible hausse ; minimum environ moins 1°.

Drame mystérieux à Fourmies

UN OUVRIER A SUCCOMBÉ DANS DES CIRCONSTANCES ÉTRANGES ; LE PERMIS D'INHUMER A ÉTÉ REFUSÉ

Le 1er janvier vers 21 heures, M. Boulanger Adolphe, âgé de 41 ans, rattacheur, mutilé de la jambe droite, demeurant rue du Fourneau cour Bouvy à Fourmies, entrait au cabaret Baudin Alfred, même rue. Il y prenait part à une partie de zanzi et gagnait un coq.

Il en sortait vers 11 h. 30 en compagnie d'un autre consommateur, Cornée Marcel, âgé de 30 ans, garçon épicier, demeurant rue Thiers.

Une demi-heure plus tard, celui-ci rentrait dans le débit en disant que Boulanger était tombé dans la cave de Mme veuve Defrenne, une voisine.

M. Baudin et plusieurs consommateurs, dont MM. Herbin Jules père et fils, s'y rendirent aussitôt et trouvèrent au bas de l'escalier le rattacheur inanimé ; il portait une large blessure au front et une autre à l'oreille. On le transporta à son domicile et M. le docteur Martin fut mandé. Quand il arriva, Boulanger avait cessé de vivre.

Etant donné les circonstances du décès et la nature de la blessure, il crut devoir refuser le permis d'inhumer en attendant qu'une enquête fut faite.

Lundi matin M. le commissaire de police fut avisé et ouvrit une enquête. Il interrogea longuement les personnes sus indiquées, ainsi que Marcel Cornée.

Nous reviendrons demain sur cette affaire.

Une fabrique de confection détruite par le feu à Clary

LES DÉGATS S'ÉLÈVENT A 800.000 FRANCS

Dans la rue de la Gare du Cambrésis, à Clary, s'élevait une confortable maison d'habitation qu'avait fait édifier récemment M. Eugène Lecocq qui s'était spécialisé dans la fabrication de confection d'articles de lingerie. Dans la cour s'élevait un vaste bâtiment relié par une aile à la maison d'habitation. C'était là qu'étaient installés les machines et les magasins et le garage. Cette suite de bâtiments comportait un rez-de-chaussée seulement pour la fabrique ; les magasins et réserves possédaient un étage. L'outillage consistait en machines à coudre, à broder, à festonner, etc. Tous les magasins étaient emplis d'environ 1.800 pièces de tissus divers destinés à être confectionnés

M. Lecocq dont les débuts avaient été modestes, mais qu'augmentait sans cesse son entreprise, occupait en son usine 31 ouvriers et ouvrières et une bonne centaine d'autres à domicile.

AU FEU !

M. Lecocq et sa famille, qui, en raison du Nouvel An et des livraisons à effectuer, avaient veillé assez tard, reposaient, quand, sur le coup de minuit trente, ils furent réveillés brusquement par des cris : « Au feu ! Au feu ! » Ces appels étaient lancés par un ouvrier brodeur, M. Douchet, qui venait d'effectuer sa « passe » chez son patron, M. Flament, fabricant de broderies à Clary.

Regagnant son domicile, il avait aperçu des flammes qui sortaient par le toit des magasins. Pendant que M. Lecocq, se levait, en toute hâte des voisins réveillés par les cris sinistres couraient alerter les sapeurs-pompiers.

En très peu de temps, les soldats du feu, furent sur les lieux avec leur pompe à bras.

Cependant le feu qui s'était déclaré dans les pièces de tissus, dans les réserves, au-dessus du garage, s'était en peu d'instants propagé avec une grande rapidité. Les gendarmes de Clary, sous les ordres de leur chef. M. Gras, organisèrent le service d'ordre.

On peut sauver l'automobile qui se trouvait dans le garage, ainsi que 10 caisses de bidons d'essence.

Les pompiers durent ensuite faire la part du feu et protéger la maison d'habitation ainsi que d'autres bâtiments voisins.

La population, qui était accourue sur les lieux à l'appel du tocsin, secondà avec dévouement les soldats du feu, commandés par le lieutenant Montigny. Les habitants, hommes et femmes, allèrent puiser des seaux d'eau dans les citernes et firent la chaîne pour alimenter la pompe mise en batterie et cela pendant plusieurs heures.

Tant d'efforts et de ténacité devaient être récompensés. Vers cinq heures du matin tout danger était écarté pour les bâtiments à préserver, mais de la fabrique il ne restait malheureusement plus que des ruines que les pompiers s'efforçaient de noyer.

LES DÉGATS

Les dégâts consistent dans les bâtiments, outillage, collections, et les réserves de tissus, atteignent environ 800.000 francs, couverts par une assurance. On n'a pu jusqu'alors établir la cause exacte du sinistre.

Il y aura certainement du chômage pour le personnel, mais M. Lecocq va s'efforcer d'en atténuer la durée.

Les poursuites contre les autonomistes alsaciens

Un nouveau mandat d'arrêt, délivré par le juge d'instruction de Mulhouse, est parvenu hier matin, à la direction de la police, à Strasbourg. Il concerne un pasteur protestant, qui a joué un rôle important dans le mouvement autonomiste.

Divers documents saisis lors des dernières perquisitions, ont démontré que ce pasteur avait été l'intermédiaire grâce auquel les feuilles autonomistes avaient reçu des sommes considérables. Il est activement recherché

L'examen des pièces, documents et lettres saisis chez les autonomistes réserve encore des surprises. Chez un confiseur, qui devait devenir ministre de l'Agriculture de l'Alsace et de la Lorraine, on a trouvé une liste complète des membres de la Ligue autonomiste, ainsi que trois carnets contenant les noms des bailleurs de fonds. Ceux-ci auront également des comptes à rendre à la justice, car ils ont permis, par leurs cotisations aux « troupes d'assaut » autonomistes, de s'équiper.

CARNET

FIANÇAILLES. — Nous apprenons de Douai les fiançailles de Mlle Marie-Catherine Bouguechiappe, fille du capitaine d'artillerie décédé et de Madame née Chiappe, nièce de M. et Mme Jean Chiappe, Préfet de Police, avec le docteur Etienne Oky, chirurgien de l'Hôtel-Dieu de Douai, ancien interne des hôpitaux de Paris.

Les réceptions officielles du jour de l'an à l'Elysée

Les réceptions du 1er de l'an ont eu lieu à l'Elysée selon le cérémonial accoutumé.

Les premiers vœux présentés à M. Doumergue ont été ceux du petit personnel de l'Elysée puis ceux des membres des maisons civiles et militaires, dont le secrétaire général de la présidence M. Jules Michel s'est fait l'interprète.

A 10 heures, dans le salon des ambassadeurs, M. Doumergue a reçu les membres du gouvernement qui l'ont ensuite assisté.

Puis, lui ont fait visite : M. Paul Doumer, le bureau de la Chambre des Députés ainsi que le bureau de la Chambre des Députés ainsi que nombre de parlementaires.

Le Président de la République a rendu les visites au Palais du Luxembourg et au Palais Bourbon.

DEUX DISCOURS

A 14 h. s'est tenu à l'Elysée, dans la galerie des fêtes, le cercle diplomatique. Le doyen, S. Exc. Mgr. Maglione nonce apostolique, a prononcé un discours.

Il a souhaité à notre nation, comme aux autres une pleine sécurité et une tranquillité parfaite, permettant de consacrer tous les efforts à l'accroissement de la prospérité morale et économique. Il a célébré le bienfait insigne de la paix.

« Les peuples qui n'ont pas oublié les terribles souffrances de la guerre, demandent que la paix soit consolidée et garantie dans la justice et la fraternité.

Le nonce a conclu en rendant hommage à la volonté de pacification de la France qui a associé à la défense de ses intérêts, le maintien de la concorde parmi les nations.

M. Doumergue a répondu en constatant avec satisfaction que la période qui vient de se clore a marqué un nouvel et heureux effort des gouvernements pour consolider la paix et donner les gages au besoin d'ordre et de progrès inné chez tous les peuples.

Il a souligné le développement des idées de justice internationale et d'arbitrage, qui demeurent la grande conquête de droit des gens modernes. « Le culte de la Patrie se concilie et s'harmonise avec les devoirs que confère à chaque Etat son rang dans la grande famille des nations.

L'œuvre de pacification est encore loin de son terme, mais les gouvernements sauront mener à bien la mission qui leur incombe. »

Il conclut en adressant ses vœux aux chefs d'Etats et ses souhaits sincères de bonheur à toutes les délégations. Les réceptions ont pris fin vers 16 heures.

Surtaxes spéciales sur les télégrammes téléphonés

Les surtaxes spéciales applicables aux télégrammes téléphonés sont désormais fixées ainsi qu'il suit :

Télégrammes rédigés en français, en langage clair, par 50 mots ou fraction de 50 mots, 0 fr. 50.

Télégrammes rédigés en langue étrangère ou en langage secret (convenu ou chiffré) par 50 mots ou fraction de 50 mots, 0 fr. 60.

Télégrammes d'arrivée :

Télégrammes rédigés en français, en langage clair, pour les 50 premiers mots, sans surtaxe, par 50 mots ou fraction de 50 mots, à partir du 51e mot, 0 fr. 15.

Télégrammes rédigés en langue étrangère ou en langue secret (convenu ou chiffré), par 50 mots ou fraction de 50 mots, 0 fr. 30.

L'attention des abonnés au service des télégrammes téléphonés est appelée à ces dispositions qui suppriment, en particulier, la taxe afférente à la transmission téléphonique des 50 premiers mots des télégrammes téléphonés d'arrivée rédigés en français et en langue clair.

La politique régionale

Pour l'Élection au Conseil Général du Nord

CANTON DU QUESNOY-SUR-DEULE

UN APPEL DE M. MEURILLON, CANDIDAT D'UNION NATIONALE ET REPUBLICAINE

A propos de l'élection au Conseil général du Nord (canton de Quesnoy-sur-Deûle) qui aura lieu le 8 janvier, M. Pierre Meurillon, maire de Comines, candidat de l'Union Nationale et Républicaine publie l'appel suivant :

Mes chers concitoyens,

« Lorsqu'à la demande des représentants de toutes nos communes, j'ai accepté d'être candidat au Conseil général, j'ai marqué nettement que j'entendais demeurer sur le même terrain, où, à l'instar de tous ceux pour qui la guerre n'avait pas été une vaine expérience notre ami regretté, Louis Claro, conseiller général du canton de Quesnoy-sur-Deûle, depuis le 14 décembre 1919, s'était placé.

« Union Nationale et Républicaine », tel est le sens de ma candidature et des suffrages que vous m'accorderez.

« Je fais donc appel à tous ceux qui pensent que la France, non guérie encore des blessures de la guerre, a besoin de paix à l'intérieur autant qu'à l'extérieur, à tous ceux qui condamnant les guerres fratricides, entendent demander à la collaboration loyale et confiante des citoyens la solution des problèmes que notre société doit résoudre, à tous ceux enfin qui, dans le cadre de nos institutions, dans l'ordre et dans la liberté, ont le désir sincère de contribuer de tout leur effort à la grandeur et à la prospérité de la République.

« L'histoire financière des deux dernières années a clairement démontré l'intime corrélation de la vie politique et de la vie économique. Il convient de ne pas l'oublier et de veiller à ce que les intérêts légitimes des diverses branches de notre activité nationale, agriculture, commerce, industrie, soient sauvegardés, car, de leur prospérité dépend, avec le redressement de la France, la solution des importants problèmes que les pouvoirs publics ont le devoir de résoudre. Je cite au premier plan la construction de logements, l'organisation des œuvres de prévoyance et des assurance sociales, les compensations plus larges à accorder aux familles nombreuses.

Tels sont les buts vers lesquels tendront mes efforts au Conseil général. Si vous me confiez le soin de vous y représenter, soyez assurés que j'y serai pour notre canton, où je suis né et auquel j'ai voué ma vie, un défenseur ardent et convaincu.

« Vivent la République et le canton de Quesnoy-sur-Deûle ! »

Pierre MEURILLON, Maire de Comines, candidat d'Union Républicaine.

FEUILLETON DU 3 JANVIER 1926. — N° 99

Ce qu'elle ne comprenait pas, c'étaient les motifs de la haine dont son frère poursuivait tout ce qui touchait à Bartoli, haine évidente, qu'elle avait vue agissante dans les ateliers de l'Aiguillette, et dont telle avait failli, la veille encore, surprendre les machinations dans les galeries de la fosse abandonnée.

Elle essaya donc de se lever, mais les premiers efforts qu'elle fit lui arrachèrent des larmes. Elle ne put sortir de son lit. En même temps elle sentait une grosse fièvre qui la secouait de frisson, la faisait grelotter. Claire lui défendit, doucement, de quitter le lit ; du reste, Diane ne l'aurait pu. Elle n'eut même pas sa connaissance pendant la nuit et pendant les deux ou trois jours qui suivirent. La f